

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 9 mars 2016, à laquelle sont présents:

Madame la conseillère Mona Wood
Monsieur le conseiller Jean Dutil
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Messieurs les conseillers Claude P. Lemire et Jean-Pierre Dorais sont absents.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

47.03.16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance du Conseil
- 2 Adoption de l'ordre de jour
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 2 **Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 29 février 2016
- 3 3 **Correspondance**
- 3 4 **Personnel**
- 3 4 1
- 3 5 **Résolution**
- 3 5 1 Cour municipale – renouvellement de l'entente relative à la propriété des amendes
- 3 5 2 Proclamation – avril – mois de la jonquille
- 3 6 **Règlement**
- 3 6 1 Avis de motion – Règlement 537-2016 – fond de roulement
- 3 6 2 Avis de motion – Règlement 538-2016 - délégations
- 4 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du Directeur
- 4 1 2 Rapport d'activité de la Sûreté du Québec
- 4 2 **Personnel**
- 4 2 1 Embauche - pompier
- 4 3 **Résolution**
- 4 3 1 Éclairage – Domaine Balmoral
- 4 3 2 Entente avec la municipalité de Montcalm
- 4 4 **Réglementation**
- 4 4 1
- 5 **TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du Directeur
- 5 2 **Personnel**
- 5 2 1
- 5 3 **Résolution**

Municipalité de Morin-Heights

- 5 3 1
- 5 4 **Réglementation**
- 5 4 1
- 6 **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 6 1 Rapport mensuel du Directeur
- 6 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
- 6 2 **Personnel**
- 6 2 1
- 6 3 **Résolution**
- 6 3 1 Dérogation mineure - 93, rue Legault (lot 3 735 742) CCU 03.02.16
- 6 3 2 Dérogation mineure - Chemin du Lac-Écho (lot 4 543 300): CCU 04.02.16
- 6 3 3 Dérogation mineure - Chemin du Old Settlers (lot 3 738 297): CCU 05.02.16
- 6 3 4 Projet de lotissement - Chemins Blue Hills et Monfort (lots 3 738 297 - 3 738 299) CCU 06.02.16
- 6 3 5 Projet intégré - Rue des Trois-Pierre (lot 5 650 721) CCU 07.02.16
- 6 3 6 Invesco – Allen Falls
- 6 4 **Réglementation**
- 6 4 1 Assemblée de consultation – Règlement 536-216
- 6 4 2 Adoption du Règlement 536-2016 – concordance qui modifie le règlement de zonage 416
- 7 **LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 7 1 1 Rapport mensuel de la Directrice
Rapport du Directeur du réseau plein air
- 7 1 2
- 7 2 **Personnel**
- 7 2 1
- 7 3 **Résolution**
- 7 3 1
- 8 **AFFAIRES NOUVELLES**
- 9 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

48.03.16 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2016 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2016.

49.03.16 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de février 2016 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Monsieur le conseiller Jean Dutil a étudié les listes et répondu aux questions des membres du conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

Municipalité de Morin-Heights

Bordereau des dépenses du 1^{er} au 29 février 2016

Comptes à payer	392 899,81 \$
Comptes payés d'avance	306 555,24 \$
Total des achats fournisseurs	699 455,05 \$
Paiements directs bancaires	9 876,64 \$
Sous total - Achats et paiements directs	709 331,69 \$
Salaires nets	122 166,98 \$
Total des dépenses de février 2016	831 498,67 \$

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

50.03.16 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 29 FÉVRIER 2016

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 29 février 2016.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de février 2016. Le Conseil avant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

Correspondance reçue

Les Ateliers Verts : inscriptions
MRC des Pays-d'en-Haut : modifications aux reg. d'urbanisme
Ministère de l'éducation : chalet Bellevue
Ville de Bois-des-Filions : mois de la jonquille
S. Lafond : plainte - sentiers
Chez Denyse Montessori : remerciements
MRC des Pays-d'en-Haut : impact pour les municipalités
Société Alzheimer Laurentides : demande de partenariat
FQM : congrès 2016
MAMOT : accusé réception - déclarations
Loisirs Laurentides : soutien aux athlètes
Réseau Biblio : bulletin 'Trait d'union'
Sondage : nouveau résident, rue Augusta
Tricentris : bulletin express
COOP SORE : invitation

Correspondance envoyée

C. Faber : entretien de la rue du Montagnard
Armoiries de Morin-Heights
Y. Pelletier : 142, Jackson
Lettres – subventions accordées
Lettres réponses – janvier et février 2016
H. Sheldon : propriété & Viking Club
J. Carruthers : don - reçu
D. Geraghty : Chalet Bellevue
C. Dainville : taxes

Municipalité de Morin-Heights

51.03.16 COUR MUNICIPALE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA PROPRIÉTÉ DES AMENDES

Considérant que le ministre, le DPCP et la Municipalité ont convenu de tenir un projet pilote d'une durée de deux ans par lequel la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle et la Sûreté du Québec ont accepté de collaborer pour traiter certaines infractions criminelles sommaires et que ce projet a fait l'objet d'une entente formelle entre les parties susmentionnées approuvée par le décret 487-2014 du 3 juin 2014 ;

Considérant que ce projet pilote s'est avéré concluant pour les parties à l'entente ;

Considérant que l'article 7.2 de l'entente prescrit qu'à son échéance, les parties pourront renouveler celle-ci aux mêmes conditions ou pour tout autre terme dont elles pourraient convenir ;

Considérant que l'entente en cours prendra fin le 29 juin 2016 et que les parties souhaitent renouveler celle-ci pour un terme de dix ans ;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil renouvelle l'entente entre le ministre, le DPCP et la Municipalité pour le traitement de certaines infractions sommaires à la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle.

Que ce conseil autorise le maire à signer l'« Addendum à l'entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle ».

52.03.16 PROCLAMATION – AVRIL – MOIS DE LA JONQUILLE

Considérant que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

Considérant que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Il est unanimement résolu:

Que ce conseil décrète que le mois d'avril le mois de la jonquille.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

A.M. 02.03.16 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 537-2016 – FONDS DE ROULEMENT

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean Dutil que le règlement 537-2016 visant à augmenter le fonds de roulement de la somme de 200 000 \$, en affectant le surplus libre sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de règlement est remis au conseil.

A.M. 03.03.16 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 538-2016 - DÉLÉGATIONS

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Peter MacLaurin que le règlement 538-2016 – visant à modifier le règlement 448 modifié par 490 relatif aux délégations du Conseil sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de règlement est remis au conseil.

53.03.16 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de février 2016 du Directeur du service de sécurité incendie et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

54.03.16 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec du mois de février 2016.

55.03.16 EMBAUCHE - POMPIER

Considérant que la brigade du service de sécurité incendie de Morin-Heights compte 26 pompiers et que les crédits relatifs à la rémunération sont prévus au budget en conséquence;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que le Directeur du Service de sécurité incendie recommande au conseil l'embauche de madame Ramona Craig Lapinas à titre de pompier afin de compléter les équipes;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil autorise l'embauche de madame Ramona Craig Lapinas à titre de pompier aux conditions applicables au personnel du service de sécurité incendie.

56.03.16 ÉCLAIRAGE – DOMAINE BALMORAL

Considérant que l'Association des propriétaires du Domaine Balmoral a le projet de réviser l'éclairage dans le secteur afin d'améliorer la sécurité du voisinage;

Considérant que l'Association entend procéder avec un projet pilote avant de soumettre le projet en son entier aux résidents et demander à la Municipalité de procéder par règlement d'emprunt;

Considérant que l'ensemble des coûts de ce projet pilote est assumé par l'association des propriétaires du Domaine Balmoral;

Considérant que le projet est d'installer des lampadaires au LED qui s'agenceront aux lampadaires de la phase I;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil accepte le projet pilote d'éclairage et autorise l'association des propriétaires du Domaine Balmoral à procéder à l'installation de quatre lampadaires dont deux nouveaux comme suit :

À l'angle des rues Augusta et Balmoral – Remplacement du lampadaire sur le Poteau 606SBX

Rue Augusta - poteau 6T8CVS

Rue du Doral - poteau 60JK69

À l'angle des rues du Doral et Doral - Remplacement du lampadaire sur le Poteau 60NGTX

Que ces lampadaires soient intégrés au réseau d'éclairage de la Municipalité de Morin-Heights.

57.03.16 ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

Considérant le projet d'entente entre la municipalité et la municipalité de Montcalm relative à l'assistance lors d'interventions, joint à la présente formant partie intégrante;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil entérine l'entente entre la municipalité et la municipalité de Montcalm datée de ce jour.

Municipalité de Morin-Heights

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer l'entente.

Que ce Conseil autorise le Directeur général à faire tout ce qui est nécessaire dans ce dossier.

58.03.16 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception des rapports mensuels pour le mois de février, la liste de gestion des appels journaliers ainsi que de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

59.03.16 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de février 2016 du Directeur du Service d'urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire.

60.03.16 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 16 février 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et majoritairement résolu par les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 16 février 2016 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

Monsieur le conseiller Peter MacLaurin inscrit sa dissidence, le procès-verbal du comité n'étant pas disponible en anglais.

61.03.16 DÉROGATION MINEURE – 93, RUE LEGAULT (lot 3 735 742) CCU 03.02.16

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h42;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 22 février 2016 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul d'un cours d'eau afin de légaliser un agrandissement au bâtiment a été déposée et présentée;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et ne recommande pas au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Considérant que l'agrandissement en question (galerie couverte fermée en pièce habitable et faisant corps avec l'immeuble) a été réalisé en avril 2007 lors d'une rénovation majeure du bâtiment mais que cette portion des travaux était spécifiquement exclus du permis de rénovation R-07-009;

Considérant que le propriétaire à l'époque avait été avisé de cette situation puisque le permis fut signé par ce dernier;

Considérant qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil n'approuve pas la dérogation pour les raisons mentionnées dans l'extrait 03.02.16 du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme.

62.03.16 DÉROGATION MINEURE – CHEMIN DU LAC ECHO (LOT 4 543 300) CCU 04.02.16

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h52;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 22 février 2016 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'il y a lieu de régulariser le droit de passage sur le lot 4 543 300 où est situé la conduite d'eau potable et le chemin d'accès au 27, rue Bellevue construit et aménagé par la Famille Basler qui n'a pas été transporté dans les titres;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul d'un cours d'eau et l'augmentation de l'empiètement dans une marge pour une nouvelle construction a été déposée et présentée;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Considérant qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Considérant que la dérogation inclurait les obligations suivantes;

Que l'acte de servitude pour le passage, la construction et l'entretien de conduites soient régularisés;

Que les frais de la régularisation soient assumés par la Municipalité et que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité;

Municipalité de Morin-Heights

Que la marge de recul d'un cours d'eau, de 20 mètres soit à réduite à 15,6 mètres, pour le bâtiment principal et que l'empiètement maximal autorisé dans la marge de recul d'un cours d'eau, de 1,5 mètre à 6,4 mètres soit autorisé, pour une galerie;

Qu'une demande de PIIA complète soit déposée pour recommandation et approbation;

Qu'une étude de sol afin de déterminer la faisabilité d'implanter un système septique conforme soit déposée pour analyse;

Suite à la présentation et aux discussions qui s'en suivent;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce conseil prenne le dossier en délibéré et réserve sa décision pour la prochaine séance du conseil.

63.03.16 DÉROGATION MINEURE – CHEMIN OLD SETTLERS (LOT 3 738 297) CCU 05.02.16

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h55;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 22 février 2016 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement 417 visant la réduction de la marge du rayon minimal exigé lors de la subdivision d'un cercle de virage d'une voie de circulation;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Considérant qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation, soit de réduire le rayon minimal d'un cercle de virage de 18 mètres à 12 mètres, le tout tel qu'indiqué au plan projet de l'arpenteur-géomètre Roch Labelle, minute 12957.

64.03.16 PROJET DE LOTISSEMENT – CHEMINS BLUE HILLS ET MONFORT (LOTS 3 738 299) CCU 06.02.16

Considérant que le Service de l'urbanisme a reçu une demande de lotissement pour la subdivision de cinq lots;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil par la résolution 06-02-16 d'approuver le projet de lotissement tel que montré au plan projet préparé par l'arpenteur-géomètre Roch Labelle, minutes 12 957;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil abandonne la rue Old Settlers située sur une partie des lots 3 737 289 et 3 737 364 à toute fin que de droit tel que montré au plan de lotissement préparé par Roch Labelle, arpenteur-géomètre, à ses minutes 12957.

Que ce Conseil autorise la cession des dites parties de lots à Construction Performat et l'acquisition à titre gratuit des deux (2) aires de virage situées sur la partie de lot 3 738 297 pour les rues Bazinet et Mayer Nest.

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

Que le Conseil autorise le Service de l'urbanisme à émettre le permis de lotissement selon le plan projet.

Que ce conseil accepte la proposition du promoteur qui est jointe à la présente conditionnellement à :

- 1 Que la demande de dérogation mineure conjointe à ce projet pour les cercles de virage soit approuvée.
- 2 Que le promoteur s'engage envers la municipalité à procéder à l'aménagement du cercle de virage projeté (celui au sud-ouest identifié sur le plan comme étant le rond-point A) selon les dimensions applicables du MTQ pour les voitures de tourisme, soit une assiette construite de 7,3 mètres de rayon excluant les fossés, et ce, en allégeant la norme relative aux culs-de-sac énoncée à l'article 7.2.1.10 de la Politique de construction des infrastructures.
- 3 Que le promoteur s'engage à payer une contribution pour fins de parcs selon les modalités prévues au règlement de lotissement 417.
- 4 Que l'offre datée du 4 février 2016 signée par le demandeur fasse partie intégrante de la présente.

65.03.16 PROJET INTÉGRÉ – RUE DES TROIS-PIERRES (LOT 5 650 721) CCU 07.02.16

Considérant que le Service de l'urbanisme a reçu une demande de lotissement pour un projet intégré (copropriété pour la construction de 11 unités résidentielles d'habitation);

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil par la résolution 07-02-16 d'approuver le projet de lotissement tel que montré au plan projet préparé par l'arpenteure-géomètre Sylvie Fillion, minutes 44891;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil autorise le Service de l'urbanisme à émettre le permis de lotissement selon le plan projet.

Que ce conseil accepte la proposition du promoteur, Construction Brisson-Tremblay, qui est jointe à la présente conditionnellement à :

Municipalité de Morin-Heights

1. Que le promoteur s'engage à rencontrer les termes stipulés à la déclaration d'attestation signée devant le notaire Françoise Major, le 30 avril 2015, préalablement à l'émission du permis de lotissement.

66.03.16 INVESCO – ALLEN FALLS

Considérant la proposition de la compagnie Invesco de céder à la Municipalité un espace vert dans la continuité du parc Basler et du Parc Lackman;

Considérant que la transaction inclut un échange de terrain pour les futures rues à construire dans le domaine ainsi que les frais de parc;

Considérant que le calcul est le suivant :

Superficie totale du parc municipal	78,60 acres
Moins propriété actuelle de la municipalité située dans le parc	- 6.43 acres
Total de la superficie à transiger :	72.17 acres
Moins la superficie des lots cédés à Invesco pour les futures rues	-9.12 acres
Moins la superficie de 8% de contribution au fonds de parc et terrains de jeux	-7.4 acres
Total de la superficie à acquérir :	55.65 acres

Considérant que l'ensemble des frais inhérents à la transaction sont assumés par le vendeur;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil accepte l'offre d'Invesco pour l'acquisition de terrains pour un montant de 217 000 \$ avant taxes.

Que le Conseil autorise le paiement d'un dépôt au montant de 65 100 \$ à la signature de l'acceptation de la promesse d'achat joint à la présente et qui inclut le plan daté du 2 mars 2016 préparé par l'Équipe Laurence.

Que le paiement complet soit fait à la signature du contrat de cession.

Que ce Conseil affecte la somme nécessaire à la transaction du surplus libre.

Que le maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité.

67.03.16 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – RÈGLEMENT 536-2016

Ouverture de l'assemblée de consultation à 20h11.

Considérant qu'un avis public invitant les citoyens à une assemblée de consultation sur le projet de règlement 536-2016 qui modifie le règlement de zonage 416 a été publié dans l'édition du Journal des Pays-d'en-Haut / Lavallée du 24 février 2016 ainsi qu'aux endroits désignés par le conseil;

Monsieur le Maire ouvre l'assemblée de consultation sur le règlement et invite le Directeur général à expliquer la teneur du projet de règlement.

Municipalité de Morin-Heights

De plus, un échéancier de la procédure d'adoption est présenté au public qui est aussi informé que ce règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Monsieur le maire donne la parole aux personnes intéressées et le Conseil prend note des commentaires.

Monsieur le maire ferme l'assemblée à 20h13.

68.03.16 ADOPTION DU RÈGLEMENT 536-2016 CONCORDANCE QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, le Directeur général est dispensée d'en faire la lecture et ce dernier en donne les grandes lignes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le règlement 536-2016 soit adopté comme suit:

RÈGLEMENT 536-2016 CONCORDANCE QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416

Attendu que la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté le règlement 310-2015 le 25 novembre 2015, entré en vigueur le 19 janvier 2016, qui modifie le Schéma d'aménagement et de Développement de manière à permettre une dérogation en zone de grand courant (20 ans) de la plaine inondable de la rivière à Simon afin d'autoriser un projet de sentier et de passerelle dans la municipalité de Morin-Heights;

Attendu qu'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q.,c A-19.1 , la Municipalité doit adopter un règlement de concordance qui modifie le règlement de zonage 416 afin de se conformer aux modifications du Schéma d'aménagement et de Développement de la MRC des Pays-d'en-Haut dans un délai de six mois de la date d'entrée en vigueur;

Attendu que ce règlement n'est pas soumis à l'approbation référendaire;

Attendu qu'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 10 février 2016 par monsieur le Conseiller Claude P. Lemire avec dispense de lecture;

Attendu que le projet de règlement a été adopté à la séance du 10 février 2016;

Attendu qu'une assemblée de consultation a eu lieu le 9 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 134.3 du règlement 416 est modifié de manière à ajouter un deuxième paragraphe tel que libellé comme suit:

Municipalité de Morin-Heights

Les constructions, ouvrages et travaux suivants ont faits l'objet d'une dérogation au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.,c. A-19.1), à savoir;

1. Dérogation 2015-01: Projet de sentier et de passerelle dans la zone de grand courant (20 ans) de la plaine inondable de la rivière à Simon sur une partie du lot 3 957 138 du Cadastre du Québec. Le projet de décrit comme suit :

L'aménagement d'un sentier multi fonctionnel non motorisé comportant une passerelle traversant la rivière à Simon afin de rejoindre le parc linéaire du Corridor aérobique. Les travaux autorisés sont :

À partir de l'intersection du chemin du Village et de la route 364, un sentier de trois (3) mètres de largeur sur une distance de quatre-vingt-dix (90) mètres dans l'emprise de la route 364. Pour ce faire, un remblai estimé à 65 mètres cube est requis et la pente variant entre 11% et 38% sera consolidée par un mur de pierres dont un segment de 50 mètres est situé dans la zone de grand courant (20 ans).

Ce sentier mènera à une passerelle de deux mètres quarante (2,4) de largeur et de cinquante (50) mètres de longueur qui enjambrera la rivière à Simon.

Cette construction de bois et d'acier sera supportée par des pieux vissés ou des piliers de béton ou une combinaison des deux. Dans tous les cas, certains pieux ou piliers seront situés dans la zone de grand courant (20 ans).

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Tim Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

69.03.16 RAPPORTS MENSUELS DU SERVICE DES LOISIRS ET DU RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de février 2016 du service des loisirs et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport préparé par le Directeur du réseau plein-air.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

Municipalité de Morin-Heights

70.03.16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod que cette session soit levée à 20h18.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général

Dix personnes ont assisté à l'assemblée.